

L'Europe accro aux pesticides

Comment l'agriculture
industrielle porte
atteinte à notre
environnement



Résumé

Octobre 2015

GREENPEACE



Sommaire

Il est temps de briser le cercle vicieux des pesticides	3
Pesticides : à côté de la cible	4
Exposition aux pesticides : impossible d'y échapper	7
L'Europe ne parvient pas à réglementer efficacement les pesticides chimiques	7
Sortir du cercle vicieux et passer à l'agriculture écologique	11
Résultats clés	13
Recommandations	14



Il est temps de briser le cercle vicieux des pesticides

En 50 ans, notre agriculture est devenue fortement dépendante aux pesticides chimiques de synthèse : des millions de tonnes et des centaines de substances sont appliquées de façon massive à l'échelle mondiale pour tenter de réduire les pertes agricoles. Désormais, la plupart des agriculteurs traitent leurs champs régulièrement, et non en dernier recours dans les rares cas d'infestation grave. Ainsi, de multiples produits chimiques sont appliqués plusieurs fois au cours d'une même saison. En raison de cette dépendance, mais aussi de la persistance des pesticides dans l'environnement, on retrouve aujourd'hui des composés chimiques nocifs dans presque tous les écosystèmes terrestres.

Le rapport *L'Europe accro aux pesticides – Comment l'agriculture industrielle porte atteinte à notre environnement* (voir version intégrale en anglais) analyse l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse en Europe, leurs conséquences environnementales graves à grande échelle (comme la dégradation de certains services écosystémiques essentiels), ainsi que l'urgence à renforcer les réglementations censées contrôler leur application.

La production, la vente et l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse forment désormais une véritable industrie qui brasse des milliards de dollars, contrôlée par une poignée de multinationales de l'agrobusiness. En 2011, trois entreprises européennes Syngenta (Suisse), CropScience et BASF (Allemagne) avaient la mainmise sur 52,5 % du marché mondial des pesticides. Avec trois entreprises américaines, Dow AgroSciences, Monsanto et DuPont, elles représentaient 76 % des ventes mondiales de pesticides¹.

Le marché des pesticides enregistre sa plus forte croissance en Asie et en Amérique du Sud, notamment en raison d'une utilisation accrue en Chine, en Inde, au Brésil et en Argentine². La tendance devrait toutefois rester à la hausse sur les marchés européens plus « matures », du fait d'une augmentation de l'utilisation dans les pays de l'Est et d'une accélération de la fréquence d'application. Dans certains pays, l'indice de fréquence de traitement (IFT) a été utilisé pour évaluer le nombre d'applications de pesticides réalisées sur des cultures au cours d'une saison donnée. Les résultats sont alarmants. En Allemagne, cet indice a augmenté depuis 2001 pour les cultures arables telles que le colza, les céréales et la betterave sucrière, et pour certaines cultures arboricoles comme les pommes et le raisin. En 2012, il atteignait une valeur de 32 pour les vergers de pommes³, ce qui correspond à l'application de 32 doses de pesticides en moyenne au cours d'une seule saison. Cette utilisation intensive soulève d'importantes questions quant aux impacts des pesticides sur chaque espèce, sur les écosystèmes et la biodiversité, mais aussi quant aux processus d'évaluation, d'autorisation et de réglementation de ces substances au sein de l'Union européenne.

Pesticides : à côté de la cible

Les substances chimiques et les composés présents dans les pesticides peuvent affecter tous les organismes, ainsi que les environnements dans lesquels ces organismes évoluent et dont ils dépendent, avec des conséquences écologiques potentiellement graves à la clé.

On sait depuis longtemps que l'utilisation de produits agrochimiques met en péril la faune et la flore sauvages et les milieux naturels. Les pesticides, en particulier, jouent un rôle majeur dans l'érosion de la biodiversité : dans l'Union européenne, près d'une espèce vulnérable ou en danger sur quatre (24,5 %) est menacée par les pesticides et les engrains, comme les nitrates et les phosphates⁴. Les données européennes indiquent un déclin majeur de la diversité des espèces sauvages chez tous les groupes d'organismes étudiés. Ainsi, 27 % des populations de mammifères faisant l'objet d'un programme de surveillance en Europe sont en déclin. Or ce chiffre pourrait être loin de refléter la réalité, puisque l'état des populations de 33 % de ces mammifères demeure inconnu⁵. La situation de groupes d'espèces très vulnérables, telles que les amphibiens ou les libellules, semblent être encore plus délicate. Même si de plus en plus d'éléments scientifiques démontrent la nocivité des pesticides chimiques, aucune mesure politique à la hauteur n'a été prise pour réduire les impacts de ces produits sur l'environnement. Il s'agit là d'un échec que se partagent l'ensemble des pays européens.

Effets aigus, sublétaux et indirects des pesticides au niveau des individus, des populations et des écosystèmes

Les pesticides peuvent provoquer des effets toxiques aigus à la fois sur les organismes ciblés et sur des organismes non ciblés, la mortalité directe aigüe étant la conséquence la plus couramment examinée et recensée. Dans certains cas, les impacts toxiques secondaires sont reconnus comme importants, comme chez les ciseaux prédateurs qui se nourrissent de petits mammifères empoisonnés aux produits rodenticides ou d'insectes ciblés par des insecticides. Outre ces effets toxiques « radicaux », les pesticides peuvent avoir des effets variés, complexes voire différés. L'immunotoxicité et la perturbation du système endocrinien sont deux exemples d'impacts relativement bien connus qui aggravent la vulnérabilité des organismes aux maladies ou perturbent les fonctions reproductrices, entre autres, de l'organisme.

Il peut s'avérer extrêmement difficile d'identifier et d'évaluer comment ces effets, parfois insidieux, se propagent de l'échelle des individus à celles des populations et des écosystèmes. D'autant plus qu'ils ne peuvent parfois être observés qu'au bout d'une longue période. La détermination de leur origine est rendue encore plus difficile par la complexité inhérente des écosystèmes et des interactions écosystémiques.



Les pesticides
ne font pas
de distinction
entre amis
et ennemis
des cultures

La réduction des ressources alimentaires résultant de l'utilisation des pesticides est l'un des impacts les plus relativement faciles à identifier. Lorsque des maillons essentiels de la chaîne alimentaire sont affectés, leurs parasitoïdes et autres prédateurs le sont aussi, puis les organismes qui s'en nourrissent le sont à leur tour – ce qui peut entraîner un effondrement partiel de la chaîne alimentaire. La complexité de ces interactions est illustrée par le déclin des oiseaux des champs au cours des 30 dernières années en Europe, phénomène largement documenté. En cause : l'empoisonnement direct des oiseaux ainsi que la réduction de leurs ressources alimentaires. Les espèces d'oiseaux insectivores ont été affectées par la réduction des populations d'arthropodes dont ils se nourrissent. Certaines espèces ont également pu être touchées par la diminution de la disponibilité des graines, imputable aux herbicides. La perte de biodiversité végétale et d'habitats appropriés a également des répercussions considérables sur le déclin des espèces d'oiseaux des champs⁶.

Ce qui est en jeu, c'est la diversité des services écosystémiques (pollinisation, mécanismes naturels de lutte antiparasitaire, assainissement de l'eau potable, cycle des nutriments et fertilité des sols, etc.). Ces services ne peuvent être fournis que par des écosystèmes capables de fonctionner pleinement. C'est aussi la capacité de résilience des écosystèmes face aux événements climatiques et météorologiques extrêmes qui pourrait être compromise. En règle générale, plus un écosystème est diversifié, plus sa résilience à ce type d'impact est importante. Dans ce rapport, nous nous penchons uniquement sur certains services écosystémiques qui ont une valeur économique considérable – valeur qui, si ces services irremplaçables venaient à disparaître, deviendrait rapidement inestimable.



© Fred Dott / Greenpeace

Ce qui est en jeu, c'est la diversité des services écosystémiques (pollinisation, mécanismes naturels de lutte antiparasitaire, assainissement de l'eau potable, cycle des nutriments et fertilité des sols, etc.). Ces services ne peuvent être fournis que par des écosystèmes capables de fonctionner pleinement.

Exposition aux pesticides : impossible d'y échapper

Les pesticides sont largement disséminés dans l'environnement. Ils sont transportés par l'air, l'eau et même par les tissus des organismes vivants, parfois très loin du lieu où ils ont été appliqués.

Les analyses effectuées dans le cadre de programmes de surveillance mettent souvent en évidence la présence de pesticides dans l'eau souterraine et de surface. D'après une récente étude menée sur une période de cinq ans en Allemagne, des pesticides ou leurs métabolites ont contaminé les nappes phréatiques de 60 % des 2280 points de prélèvement⁷. Aux Pays-Bas, 65 % des échantillons d'eau de surface prélevés en 2013 contenaient 30 insecticides ou plus⁸. Une contamination encore plus importante a été mise en évidence dans les eaux de surface, bien que, en général, seul un nombre relativement restreint de produits chimiques fasse l'objet d'un contrôle (notamment ceux spécifiés par la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne)⁹. Autre conséquence des lacunes de la réglementation européenne : les efforts de surveillance et de contrôle accusent un retard important par rapport à l'introduction de nouveaux pesticides, si bien que les problèmes ne sont parfois pas identifiés à temps. Enfin, le contrôle porte pour l'essentiel sur les substances prises isolément, alors qu'elles sont présentes dans l'environnement sous forme de mélanges de substances actives, de métabolites et d'autres produits chimiques¹⁰.

Jusqu'à ce jour, très peu de recherches ont été menées sur le comportement toxicologique de ces mélanges.

L'Europe ne parvient pas à réglementer efficacement les pesticides chimiques

Les risques potentiels associés aux pesticides sont bien connus. Ainsi, tous les pesticides doivent passer par un processus d'autorisation avant d'être mis sur le marché. Cette procédure comporte une évaluation des impacts, basée sur des tests de toxicité, ainsi qu'une évaluation d'exposition, basée essentiellement sur la modélisation mathématique de différents scénarios (les données de terrain n'étant en général pas disponibles). Les processus d'évaluation des risques et d'autorisation des pesticides se sont parfois avérés problématiques ou imprécis et, dans certains cas, des ajustements ont dû être apportés a posteriori et les décisions modifiées. Par exemple, des restrictions ont été imposées à des insecticides systémiques de la famille des néonicotinoïdes, fin 2013 : plusieurs usages de trois de ces produits – le thiaméthoxame (fabriqué par Syngenta), l'imidaclopride et la clothianidine (fabriqués par Bayer) – ont été interdits dans l'Union européenne, leur évaluation positive initiale ayant été remise en question par un nombre croissant d'éléments scientifiques montrant des effets nocifs graves sur les abeilles domestiques et d'autres pollinisateurs.

Ces lacunes réglementaires sont également illustrées par le débat actuel autour du renouvellement de l'autorisation du glyphosate (herbicide), et par les conclusions radicalement divergentes présentées par différentes institutions. Le Centre international de recherche sur le cancer, dépendant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a classé l'herbicide comme « cancérogène probable », alors que d'autres organismes scientifiques lui avaient donné leur blanc-seing. Ces divergences montrent non seulement qu'il est difficile d'évaluer une substance, mais aussi que des preuves émergeant tardivement peuvent entraîner un réexamen complet de la décision d'autorisation.

Si l'amélioration de la procédure d'autorisation des pesticides dans l'UE est en cours, les processus d'évaluation, d'autorisation et de surveillance continuent de comporter de graves lacunes.

La toxicité des préparations de pesticides peut être bien plus élevée que celle des substances actives prises isolément. De plus, les résidus de pesticides sont généralement présents dans l'environnement également sous forme de « cocktails ». Il est donc extrêmement préoccupant que la réglementation européenne ne tienne pas compte de ces éléments.



© Greenpeace/ Ángel García

À l'heure actuelle, l'utilisation de près de 500 substances actives est autorisée dans l'UE. Mais en réalité, le nombre de préparations de pesticides commercialisées est bien plus élevé. En général, les préparations de pesticides contiennent non seulement une substance active, mais aussi différents additifs (solvants, agents de surface et émulsifiants) destinés à améliorer leur efficacité, par exemple la pénétration du produit dans les membranes cellulaires. Or seule la substance active fait l'objet d'une autorisation, et non l'ensemble de la formulation.

La toxicité des préparations de pesticides peut être bien plus élevée que celle des substances actives prises isolément. De plus, les résidus de pesticides sont généralement présents dans l'environnement également sous forme de « cocktails ». Il est donc extrêmement préoccupant que la réglementation européenne ne tienne pas compte de ces éléments. Bien que les effets cumulés et synergiques des pesticides soient décrits par la littérature scientifique, ils ne sont actuellement pas pris en considération dans les procédures d'évaluation des risques. Des discussions ont lieu de longue date sur l'adoption d'une méthode standardisée d'évaluation des cocktails de pesticides, mais elles n'ont toujours pas abouti à ce jour.

Par ailleurs, l'UE porte une attention insuffisante à certaines propriétés spécifiques. Par exemple, les propriétés perturbant le système endocrinien humain peuvent être un critère rédhibitoire pour l'obtention d'une autorisation dans l'UE depuis 2009. **Cependant, aucune autorisation n'a jusqu'à présent été retirée sur la base de ce critère et, malgré les graves risques sanitaires encourus, les discussions en cours n'ont toujours pas débouché sur la mise au point de méthodes standardisées pour évaluer ces propriétés.** Ces défaillances sont d'autant plus graves qu'il est très probable que la prise en compte des propriétés perturbant le système endocrinien dans la procédure d'autorisation entraînerait le retrait du marché d'un certain nombre de produits – et rendrait encore plus difficile l'autorisation de nouvelles substances présentant ces propriétés.

Les processus
d'évaluation,
d'autorisation et
de surveillance
des pesticides
présentent encore
de graves lacunes.



Outre les préoccupations relativement récentes concernant les mélanges de pesticides et la toxicité additionnelle qu'ils impliquent, les méthodes de test acceptées et utilisées depuis longtemps dans le cadre des procédures d'évaluation présentent elles aussi de considérables lacunes. Le plus souvent, seuls les effets sur certains organismes-tests « standards » sont analysés. Or ces organismes-tests présentent en général une faible vulnérabilité, ce qui remet en question la mesure dans laquelle ces évaluations reflètent les impacts réels sur d'autres organismes et sur les écosystèmes. Certains groupes d'organismes, tels que les amphibiens, ne sont pas représentés dans les tests. De plus, il y a tout lieu de se demander si les effets létaux et sublétaux servant de référentiel à ces tests sont bien représentatifs de l'ensemble des impacts possibles, et certains effets toxiques potentiels importants et connus ne sont tout simplement pas évalués.

Il existe également un risque de graves conflits d'intérêts : le demandeur (généralement les entreprises d'agrochimie) est chargé de réaliser ces tests et d'en rendre compte aux autorités. De plus, seuls des résumés des résultats sont publiés, leur intégralité n'étant souvent disponible que sur demande – ce qui rend impossible toute discussion des résultats ou la réalisation de tests indépendants.

Pour de nombreuses substances, en particulier celles qui sont commercialisées depuis longtemps, des données issues de la littérature scientifique sont disponibles. Ces études couvrent généralement un champ bien plus large que celui des tests prescrits, analysent différents effets et critères et cherchent à répondre à des questions plus complexes sur les effets chroniques et sublétaux. De plus, elles peuvent être conduites dans des conditions moins artificielles. D'après les directives européennes, ces études (quand elles existent) doivent être prises en compte dans la procédure d'évaluation officielle, ce qui est rarement le cas car elles ne sont généralement pas considérées comme pertinentes soit par le demandeur, soit par les autorités de réglementation.

Il est passablement plus difficile d'évaluer les impacts des pesticides sur l'environnement dans son ensemble que leurs « simples » effets toxicologiques. Dans de nombreux cas, les évaluations ne sont pas réalisées sur la base de données « réelles », mais en fonction de procédures standards reposant sur des concentrations prévisionnelles de pesticides et leurs effets dans l'environnement obtenus à partir de modélisations mathématiques. Cependant, des études ont montré que les concentrations d'insecticides sur le terrain peuvent être jusqu'à 78 % supérieures à celles calculées par les procédures standards. Les modélisations mathématiques peuvent donc sous-estimer considérablement la menace que les pesticides font peser sur les écosystèmes. De plus, certains pesticides présentent des comportements « inattendus » dans l'environnement. Par exemple, des produits chimiques censés être immobiles dans les sols ont été détectés dans des échantillons d'eau qu'ils n'étaient pas censés atteindre. Enfin, la surveillance organisée dans l'Union européenne présente elle aussi d'importantes failles. L'éventail des pesticides testés est très réduit et semble porter principalement sur les substances listées dans la directive-cadre sur l'eau. De plus, de nombreuses substances, en particulier les pesticides les plus récents comme les néonicotinoïdes, ne sont pas suffisamment contrôlées au vu de leur utilisation répandue. En d'autres termes, la réglementation des pesticides n'est, en l'état, pas conçue pour permettre une évaluation sérieuse de l'ensemble des impacts des pesticides sur l'environnement¹¹.

Ces exemples démontrent non seulement l'inefficacité manifeste de la procédure d'autorisation de l'Union européenne, mais aussi le non-respect de l'un des principes fondamentaux du droit environnemental européen : le principe de précaution. D'après la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, au nom du principe de précaution, « en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Autrement dit, des mesures de protection doivent être mises en œuvre dès qu'un risque est identifié, même en l'absence de certitude scientifique. Concernant les pesticides, le respect du principe de précaution doit être d'autant plus rigoureux que plusieurs risques ont été clairement identifiés.

Sortir du cercle vicieux et passer à l'agriculture écologique

Les écosystèmes peuvent être victimes des dégâts collatéraux de notre dépendance aux intrants chimiques, en particulier aux pesticides, ces produits ayant justement pour but d'être toxiques pour divers organismes. L'utilisation de pesticides, même lorsqu'elle est conforme à la réglementation en vigueur, peut mettre en danger certaines espèces mais aussi des services écosystémiques essentiels y compris – paradoxalement – les processus naturels de lutte contre les parasites.

Les problèmes liés à la lutte antiparasitaire chimique sont, dans une certaine mesure, renforcés par les pratiques agricoles actuelles. Le fait que relativement peu d'espèces et de variétés soient cultivées (système de monocultures) aggrave la vulnérabilité des cultures aux maladies fongiques, aux infestations d'insectes et à la prolifération de mauvaises herbes. Le manque de diversité à tous les niveaux (espèces, variétés, rotation des cultures), ne fait que favoriser le développement (et donc la capacité de nuisance) de toutes sortes de parasites justement ciblés par les pesticides.

Pour résoudre les problèmes liés à notre dépendance aux pesticides, il faut renverser le modèle agricole actuel et le remplacer par des méthodes viables, écologiques et sans produits chimiques. Ces méthodes doivent tirer pleinement parti des services écosystémiques, notamment de la lutte antiparasitaire naturelle. Le développement et la sélection de variétés résistantes aux maladies peuvent contribuer à réduire voire à éliminer les insectes nuisibles et les pathogènes fongiques.



Les écosystèmes peuvent être victimes des dégâts collatéraux de notre dépendance aux intrants chimiques, en particulier aux pesticides, ces produits ayant justement pour but d'être toxiques pour divers organismes.



Un système de rotation des cultures soigneusement élaboré, ainsi que la diversification des systèmes agricoles et le recours aux polycultures, peuvent améliorer considérablement les rendements, et préserver les champs des infestations parasitaires graves. La protection des sols et le renforcement de leur matière organique améliorent leur fertilité et jouent un rôle fondamental dans la gestion des infestations parasitaires et la résistance des plantes. Enfin, le remplacement des pesticides synthétiques par le biocontrôle, méthode qui utilise notamment les ennemis naturels pour lutter contre les parasites, est possible et a déjà fait ses preuves.

La transition d'une agriculture accro aux pesticides vers une agriculture écologique nécessite un soutien fort tant du point de vue financier que politique. La mise en place systématique de mécanismes de soutien efficaces est la seule façon de permettre à une majorité d'agriculteurs d'adopter des pratiques agricoles écologiques. Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs font partie d'un système qui les pousse à industrialiser et à spécialiser toujours plus leurs exploitations, souvent au prix de graves répercussions économiques et environnementales. Ce système empêche le développement à long terme des communautés rurales. Il est nécessaire de mettre en place des mesures d'incitation économique pour accompagner la transition vers une agriculture écologique. Les milliards d'euros d'argent public utilisés pour soutenir le système agricole actuel non durable et la recherche et le développement agrochimiques devraient être investis pour favoriser l'essor rapide des pratiques agricoles écologiques, qui présentent des avantages non seulement pour l'environnement, mais aussi pour les consommateurs, les producteurs et les communautés rurales.

RÉSULTATS CLÉS

- Le modèle agricole actuel destructeur dépend de l'utilisation de grandes quantités de produits chimiques, en particulier de pesticides.
- Les données montrent que l'utilisation de pesticides continue de progresser dans l'Union européenne.
- On retrouve des pesticides partout dans l'environnement, même très loin du lieu où ils ont été appliqués ; ces résidus peuvent nuire aux organismes vivants.
- Les pesticides qui contaminent l'environnement contiennent rarement une seule substance : on les retrouve le plus souvent sous la forme de mélanges ou de cocktails.
- Si la toxicité aiguë des pesticides induit souvent les effets nocifs les plus facilement détectables, des impacts sublétaux plus insidieux peuvent aussi se produire, affectant notamment les mécanismes immunitaire et endocrinien, le développement, l'orientation, la reproduction ou le butinage.
- Les pesticides sont incapables de viser juste : ils ne sont pas assez précis pour atteindre uniquement les parasites ciblés et peuvent nuire considérablement à d'autres insectes, souvent bénéfiques pour les cultures.
- Les pesticides entraînent une perte de biodiversité, réduisant les populations de plusieurs organismes au sein des écosystèmes agricoles, même d'animaux se situant à des niveaux trophiques élevés, tels que les rapaces.
- Les pesticides ont des effets indirects graves sur les écosystèmes, comme la perturbation de la chaîne alimentaire et la destruction d'habitats. Leur rôle dans le déclin des espèces d'oiseaux des champs et des populations d'arthropodes – dont de nombreuses espèces se nourrissent – a déjà été établi.
- Les pesticides peuvent affecter sensiblement certains services écosystémiques fondamentaux, tels que la pollinisation, les mécanismes naturels de lutte antiparasitaire, l'assainissement de l'eau potable, le cycle des nutriments et la fertilité des sols.
- L'Union européenne ne parvient pas à contrôler les pesticides :
 - Les « effets cocktails » ou mélanges de pesticides ne font pas l'objet d'évaluations régulières.
 - Les effets adverses, en particulier les effets sublétaux, sont trop souvent ignorés, y compris ceux affectant d'importants pollinisateurs comme les abeilles domestiques.
 - Seules les substances actives des pesticides sont testées – et non les formulations réellement utilisées.
 - La capacité à perturber le système endocrinien n'est pas évaluée de façon adéquate, bien qu'elle constitue un critère rédhibitoire pour les autorisations de pesticides depuis 2009.
 - L'évaluation des effets sublétaux est inadéquate.
 - La procédure d'autorisation n'est pas transparente et dépend des informations données par les industriels, en particulier concernant les études utilisées dans le cadre de la procédure.
 - Les organismes utilisés dans les tests standards sont souvent « résistants » et donc non représentatifs des organismes naturels.
 - Les études indépendantes ne sont généralement pas prises en compte, bien qu'elles mettent souvent en évidence des impacts insidieux sur certaines espèces ou sur l'environnement dans son ensemble.
 - La modélisation de la contamination de l'environnement par les pesticides, bien que partie intégrante de la procédure d'autorisation, sous-estime les concentrations réelles de pesticides.
 - Aucune surveillance des impacts environnementaux n'est encore envisagée pour de nombreux pesticides.
- Il faut abandonner le système agricole actuel, destructeur et accro aux produits chimiques, au profit d'une agriculture écologique. Cette transition a besoin de toute urgence d'un soutien fort, tant sur le plan politique que financier.

Recommandations

De nombreuses recherches empiriques mettent en évidence de façon irréfutable les impacts des pesticides sur l'environnement, soulignant l'urgence à agir pour mettre fin à la dépendance de notre agriculture industrielle envers les produits chimiques. Au vu de la présence importante de résidus de pesticides dans les écosystèmes – et ses conséquences connues et inconnues –, la seule façon d'éviter les risques et les dangers liés aux pesticides est d'éliminer progressivement leur utilisation dans l'agriculture. Il existe déjà des alternatives non chimiques dont les agriculteurs peuvent se servir pour lutter contre les parasites, mais ces méthodes doivent pouvoir bénéficier du soutien politique et financier nécessaire à leur généralisation.

Ce n'est qu'en réduisant l'utilisation des pesticides et, à terme, en remplaçant les pratiques actuelles par des méthodes agricoles écologiques, que l'on pourra résoudre les problèmes économiques et écologiques qui minent actuellement l'agriculture.

Afin d'impulser les changements qui s'imposent, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre en priorité :

- **Briser le cercle vicieux de l'utilisation des pesticides.** Il est essentiel de favoriser la biodiversité fonctionnelle. Choisir des variétés résistantes adaptées aux conditions locales, mettre en place des schémas de rotation des cultures bien conçus, diversifier les systèmes agricoles aux niveaux des champs et du paysage, améliorer les méthodes de gestion des sols et adopter des méthodes de lutte antiparasitaires naturelles sont autant de mesures à appliquer pour remplacer l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.
- **Garantir la bonne mise en œuvre de la directive sur l'utilisation durable des pesticides.** Conformément à la réglementation européenne, les États membres doivent adopter des mesures concrètes et des objectifs clairs visant à réduire substantiellement l'utilisation de pesticides.
- **Revoir les modalités réglementaires de l'évaluation des risques liés aux pesticides,** et notamment étudier et contrôler les répercussions que l'exposition aux cocktails de produits chimiques peut entraîner sur la santé humaine et l'environnement. Les formulations de pesticides utilisées dans les champs doivent faire l'objet de tests et d'évaluations scientifiques rigoureuses, au même titre que les substances actives.

De plus, l'ensemble de la littérature scientifique indépendante disponible doit être prise en considération dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques, et toutes les études et données utilisées lors de ces évaluations doivent être rendues publiques. Après obtention de l'autorisation, si de nouvelles données scientifiques apportent des informations susceptibles de remettre en question les conclusions des procédures d'évaluation des risques, une réévaluation des substances actives et des formulations doit être immédiatement effectuée.

- **Prévoir le soutien politique et financier nécessaire à la transition vers une agriculture écologique.** La recherche publique doit être réorientée en faveur de pratiques agricoles écologiques, et la sélection des plantes doit viser à répondre aux besoins des agriculteurs écologiques en leur fournissant des variétés résistantes et adaptées au milieu local, en collaboration avec les agriculteurs.
- **Mettre fin aux subventions qui contribuent à perpétuer voire à renforcer l'agriculture industrielle.** Le système agricole actuel défaillant, qui provoque des conséquences économiques et environnementales graves, coûte des milliards d'euros au contribuable européen. Ces subventions publiques doivent être réorientées en faveur des agriculteurs qui adoptent des méthodes respectueuses de l'environnement. Cela exige de réformer en profondeur la Politique agricole commune (PAC) de l'UE – et notamment d'arrêter de subventionner les pratiques nocives pour l'environnement, et de subordonner les aides au développement rural à la mise en place de pratiques agricoles écologiques.
- **Éliminer progressivement les pesticides chimiques de synthèse, en commençant par les produits chimiques présentant des propriétés particulièrement dangereuses.** Il faudrait donc interdire en priorité les pesticides nocifs pour les abeilles, cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ou qui perturbent le système hormonal (perturbateurs endocriniens), ainsi que les substances neurotoxiques.
- **Adopter des mesures fiscales qui visent à décourager l'utilisation des pesticides et à promouvoir la mise en œuvre de pratiques agricoles écologiques.**

Notes

¹ « Putting the Cartel before the Horse: Who Will Control Agricultural Inputs, 2013? », ETC Group, septembre 2013, p.10. <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/CartelBeforeHorse11Sep2013.pdf> (dernière consultation : 23.09.2015).

² *Global Pesticides Industry 2012-2017: Trend, Profit, and Forecast Analysis*, avril 2012, Lucintel. http://www.lucintel.com/reports/chemical_composites/global_pesticides_industry_2012_2017_trends_forecast_april_2012.aspx (dernière consultation : 23.09.2015).

³ Voir chapitre 2 de la version anglaise intégrale : « Pesticide use in Europe », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

⁴ UICN 2015, recherche dans la base de données effectuée le 9 octobre 2015 (<http://www.iucnredlist.org/search/link/56178c5c-dbe482f8>).

⁵ Voir chapitre 2 de la version anglaise intégral : « Figure 2, Population trends of European mammals (EU 2015a) », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

⁶ Voir chapitre 4 de la version anglaise intégral, « Pesticides and birds », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

⁷ Voir chapitre 3 de la version anglaise intégrale, « Pesticides in the environment », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

⁸ <http://www.pesticidesatlas.nl> (dernière consultation : 08.09.2015).

⁹ Voir chapitre 5 de la version anglaise intégrale, « Pesticides and aquatic organisms », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

¹⁰ Voir chapitre 3 de la version anglaise intégrale, « Pesticides in the environment », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

¹¹ Voir chapitre 5 de la version anglaise intégrale, « Pesticides and aquatic organisms », <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/Campaign-reports/Agriculture/Europes-Pesticide-Addiction/>

GREENPEACE

Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Elle agit selon les principes de non-violence et de solidarité internationale, en réponse à des problématiques environnementales globales.

Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de la planète et à la promotion de la paix.

En 40 ans, Greenpeace a obtenu des avancées majeures et pérennes.

Elle est soutenue par trois millions d'adhérents à travers le monde, dont 150 000 en France.

Rapport écrit par :

Wolfgang Reuter, ForCare Lars Neumeister

Résumé écrit par :

Dirk Zimmermann

Traduit de l'anglais par :

Delphine de la Encina, Suzanne Dalle

Publié en octobre 2015 par

Greenpeace France
13 rue d'Enghien, 75010 Paris

Design : Atomodesign.nl

Photo de couverture :

© Greenpeace / Ángel Garcia

Contact : suzanne.dalle@greenpeace.org

greenpeace.fr